



Syndicat Mixte pour la Collecte  
et le Traitement des Eaux Usées  
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française  
Département VAL D'OISE  
**SICTEUB**

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/03/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	27	27

L'an 2024, le 21 Mars à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 11/03/2024.

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

**Présents** : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. DESHAYES François, M. BARBIER Jean-Michel  
Suppléant(s) : M. GAY Jean-Paul (de Mme LOURME Sophie)

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**Absent(s)** : M. MULLER Patrick, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. BUISSON Jean-Michel, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. MOULA Nicolas, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. POIRIER Henri

2024-014 – Reversement des frais de personnel du budget EPU vers le budget EU du SICTEUB

Monsieur le Président rappelle que depuis le 01/01/2020, le SICTEUB exerce la compétence eaux pluviales urbaines pour le compte de quatre communes (Marly-la-Ville, Fosses, Survilliers et ZA de Saint-Witz) qui font partie de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

De plus, depuis le 01/01/2024, les communes de Bellefontaine, Lassy, Le Plessis Luzarches, Luzarches, Plailly, Mortefontaine et Seugy ont également transféré leur compétence eaux pluviales urbaines au SICTEUB.

Cette compétence est mise en œuvre aujourd'hui par plusieurs agents du SICTEUB. Il s'agit des techniciens collecte, du responsable exploitation maintenance des réseaux, du Directeur des Services Techniques, de la comptable, de la secrétaire technique et de la DGS.

Ces agents sont rémunérés sur le budget EU du SICTEUB.

Chaque début d'année, une estimation du coût du personnel par poste de travail est établie pour l'exercice de la compétence EPU.

Pour l'année 2024, il se décompose de la façon suivante :

Travail administratif et comptable ( 12 jours par an)	1500.15 €
Technicien collecte et Responsable exploitation et maintenance	
1 mois pour chaque technicien collecte et	
20% du temps pour le responsable exploitation	20683.75 €
Direction technique et administrative (10.5 jours par an)	2816.10 €

Ce montant total de 25 000.00 € est prévu sur le chapitre 012 du budget Eaux usées du SICTEUB. Il fait l'objet d'un titre de recettes à l'encontre du budget principal Eaux Pluviales du SICTEUB au titre de reversement de frais de personnel.

#### **Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**APPROUVE** le reversement d'un montant de 25 000.00 € par le budget EPU du SICTEUB au budget EU des frais de personnel engagés pour l'exercice de la compétence Eaux Pluviales Urbaines pour l'année 2024

**DONNE** tout pouvoir au Président ou à son représentant pour l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
A Asnières sur Oise, le 27/03/2024  
Le Président

